



LE CONTRÔLEUR EUROPÉEN
DE LA PROTECTION DES DONNÉES

(A remplir par le DPO du CEPD)

Numéro de registre: 25

Date soumission : 24/05/2012

Base légale: art.25 Règlement 45/2001

NOTIFICATION

INFORMATIONS NECESSAIRES¹

1/ NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le Contrôleur Européen de la Protection des données

2/ SERVICE EN CHARGE DU TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Unité des Ressources Humaines, Budget et Administration

3/ INTITULE ET DESCRIPTION DU TRAITEMENT

1. Bureaux sécurisés au moyen d'une serrure électronique.

2. La liste des bureaux sécurisés par serrure électronique ainsi que les noms des personnes habilitées à y accéder sont collectées pour transmission au Parlement européen.

3. A titre d'information, les données traitées par le Parlement européen sur la sécurisation des bureaux via les serrures électroniques ont fait l'objet d'une notification du Parlement européen datée de septembre 2011.

¹ Merci de joindre tout document utile

4/ FINALITE(S) DU TRAITEMENT

Sécuriser un nombre limité de bureaux au sein du CEPD.

5/ DESCRIPTION DE LA CATEGORIE OU DES CATEGORIES DE PERSONNES CONCERNEES

Le personnel du CEPD

6/ DESCRIPTION DES DONNEES OU DES CATEGORIES DE DONNEES *(en incluant, si nécessaire, les catégories particulières de données (Article 10) et/ou l'origine des données).*

Numéro du bureau (n° du badge déjà connu au Parlement européen et la date de fin de contrat éventuellement), nom et prénom de la personne concernée plus le nom et prénom des personnes habilitées à y accéder.

7/ INFORMATIONS DESTINEES AUX PERSONNES CONCERNEES

Notice légale d'information sur la protection des données à disposition de l'ensemble du personnel par l'intermédiaire du site Intranet.

Le Règlement 45/2001 (ci-après le Règlement) s'applique au traitement des données personnelles dans le cadre de la sécurisation de bureaux au CEPD.

Selon les articles 11 et 12 de ce Règlement, le CEPD fournit aux personnes concernées les informations suivantes :

- Le responsable de traitement est le CEPD.
- La finalité du traitement est de sécuriser un nombre limité de bureaux au sein du CEPD.
- Les données qui sont utilisées dans le cadre de ce traitement sont le numéro du bureau (n° du badge déjà connu au Parlement européen et la date de fin de contrat éventuellement), nom et prénom de la personne concernée plus le nom et prénom des personnes habilitées à y accéder.

A titre d'information, les données traitées par le Parlement européen sur la sécurisation des bureaux via les serrures électroniques a fait l'objet d'une notification du Parlement européen datée de septembre 2011.

Le destinataire des données est le Parlement européen.

Les personnes concernées ont le droit d'accès et le droit de rectification des données les concernant en contactant le secteur administration de l'Unité HRBA.

La base légale de la procédure est la décision du CEPD du 16 décembre 2008 aux mesures de sécurité mises en place au sein du CEPD.

La licéité du traitement repose sur l'article 5.a du règlement 45/2001 : le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public sur la base des traités instituant les Communautés européennes ou d'autres actes législatifs adoptés sur la base de ces traités ou relevant de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe communautaire ou le tiers auquel les données sont communiquées.

La durée limite de conservation des emails adressés au Parlement Européen est fonction des accès et de la présence de toutes personnes concernées.

A tout moment, la personne concernée a le droit de recourir au Délégué à la protection des données du CEPD.

8/ PROCEDURES GARANTISSANT LES DROITS DES PERSONNES CONCERNEES
(Droits d'accès, de faire rectifier, de faire verrouiller, de faire effacer, d'opposition)

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès aux données à caractère personnel les concernant, et d'un droit de rectification de ces données ainsi que de tous autres droits selon le règlement (CE) No. 45/2001.

9/ PROCEDURES DE TRAITEMENT AUTOMATISEES / MANUELLES

Procédure manuelle, traitement de données personnel contenues ou appelées à figurer dans un fichier. Les dossiers sont conservés dans l'Inbox des personnes travaillant dans le secteur administration.

10/ SUPPORT DE STOCKAGE DES DONNEES

Les dossiers sont conservés dans l'Inbox des personnes travaillant dans le secteur administration.

11/ BASE LEGALE ET LICEITE DU TRAITEMENT

La base légale de la procédure est la décision du CEPD du 16 décembre 2008 aux mesures de sécurité mises en place au sein du CEPD.

La licéité du traitement repose sur l'article 5.a du règlement 45/2001.

12/ DESTINATAIRES OU CATEGORIES DE DESTINATAIRES AUXQUELS LES DONNEES SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE COMMUNIQUEES

Le Parlement européen.

13/ POLITIQUE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES (OU CATEGORIES DE DONNEES)

La durée limite de conservation des emails adressés au Parlement européen est fonction des accès et de la présence de toutes personnes concernées.

13 BIS/ DATES LIMITES POUR LE VERROUILLAGE ET L'EFFACEMENT (APRES REQUETE LEGITIME DE LA PART DE LA PERSONNE CONCERNEE).

(Merci d'indiquer les dates limites pour chaque catégorie, si nécessaire)

Les données peuvent être verrouillées et effacées conformément aux droits prévus respectivement aux articles 15 et 16 du règlement (CE) n° 45/2001 sur demande de la personne concernée.

Il est procédé immédiatement au verrouillage ou à l'effacement des données après qu'une demande légitime ait été adressée au responsable du traitement.

14/ FINALITES HISTORIQUES, STATISTIQUES OU SCIENTIFIQUES

Si vous conservez les données pour des périodes plus longues que celles mentionnées ci-dessus, merci d'indiquer, si nécessaire, ce pourquoi les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification.

Pas d'application

15/ TRANSFERTS DE DONNEES ENVISAGES A DESTINATION DE PAYS TIERS OU D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Pas d'application

16/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pas d'application

Le responsable du traitement déclare que les indications portées au présent formulaire sont exactes. Il s'engage à signaler sans délai tout changement affectant ces informations au Délégué à la protection des données.

LIEU ET DATE : Bruxelles, le 24 mai 2012

LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT : Leonardo Cervera Navas